

03/09

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 23 AVRIL 2018

Présents :

Bilal BERADY, Julie BILQUARD, Mathilde BOYER, Clément DELORAS, Nicholas DUNGAN, Camille ETIENNE, Aurélien FROISSART, Côme GIRSCHIG, Frédéric GROS, Nicolas GUERRERO, Christophe JAMIN, Alexandre MARIANI, Pap NDIAYE, Jan ROVNY.

Absents ou excusés

Gessica JEAN (procuration à Alexandre MARIANI), Hannes JAFFRE (procuration à Mathilde BOYER), Pauline PANNIER, Jeanne POLLACCHI.

Assistaient à la séance :

Eva BELLINGHAUSEN	responsable pédagogique à l'École du management et de l'innovation
Sana DE COURCELLES	directrice exécutive de l'École d'Affaires Publiques
Marie-Laure DJELIC	co-doyenne de l'École du management et de l'innovation
Ismahane GASMI	chargée de mission
Sylvie HERLICQ	responsable de la vie enseignante
Aurélien KREJBICH	direction du Centre Europe à la direction des affaires internationales
Paolo MODUGNO	chargé de Mission au Centre Europe à la DAI
Andreas ROESSNER	directeur de la vie étudiante
Eleonora RUSSO	responsable pédagogique à l'École d'Affaires Publiques
Kate VIVIAN	Directrice adjointe des affaires internationales
Sébastien THUBERT	chargé de la vie étudiante
Cornelia WOLL	directrice des études et de la scolarité

*

* *

I. Élection de la présidente étudiante ou du président étudiant du CVEF	2
II. Élection d'un membre étudiant de la Commission de la vie étudiante (CVE)	3
III. Projet de création d'un master « Marketing : New Luxury & Art de Vivre », Ecole du management et de l'innovation	4
IV. Proposition d'un nouveau nom pour le master « Marketing et études », Ecole du management et de l'innovation	10
V. Projet de certificat professionnel pour les réfugiés	11
VI. Présentation d'un double diplôme avec l'Université de Bocconi	14
VII. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 23 janvier et du 19 février 2018	17
VIII. Échange d'informations sur des questions diverses	17

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 23 AVRIL 2018**

La séance est ouverte à 8 h 44 par Clément DELORAS.

Clément DELORAS

Bonjour à tous. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux élus qui nous rejoignent, aussi bien enseignants qu'étudiants. Je me réjouis de voir un conseil nourri et complet pour attaquer de nombreux nouveaux projets. Je m'adresse aux nouveaux élus ; vous trouverez, dans ce conseil, comme dans les mandats précédents, un espace d'échanges et de discussions parfois animés, mais toujours respectueux de l'opinion des uns et des autres et soucieux de faire progresser les sujets qui nous tiennent à cœur. Je ne doute pas que vous prendrez le train en marche assez rapidement car nous allons commencer, dès aujourd'hui, avec un nombre assez conséquent d'évolutions sur plusieurs éléments de scolarité.

Nous allons procéder, dans un premier temps, au renouvellement des instances. Nous devons désigner le président étudiant du CVEF puisque nous avons deux présidents au CVEF. Nous passerons ensuite, à la désignation des membres de la Commission de la vie étudiante dont le rôle est de plus en plus important, car il y a de plus en plus de dossiers.

I. ÉLECTION DE LA PRESIDENTE ETUDIANTE OU DU PRESIDENT ETUDIANT DU CVEF

Clément DELORAS

Nous commençons par l'élection du président étudiant ou de la présidente étudiante du CVEF. Y a-t-il des candidatures ?

Il n'y a pas d'autres candidatures que celle de Madame BOYER.

Mathilde BOYER

Oui, très rapidement. Je vous ai envoyé un mail à toutes et à tous. Je vais le reprendre. Je m'appelle Mathilde BOYER. Je suis militante et membre du Bureau à l'UNEF Sciences Po, premier syndicat étudiant élu aux dernières élections de cette école. Depuis le début de mon mandat, j'ai pu prendre connaissance de différents dossiers en cours au sein du CVEF. Je ressens l'intérêt de représenter toutes les étudiantes et tous les étudiants, les doctorantes et les doctorants.

J'aimerais, tout particulièrement, accompagner la mise en place effective de la deuxième partie de la réforme du Collège universitaire, car ma promotion, la promotion Simone VEIL, est la première promotion touchée par cette réforme.

Par ailleurs, il me semble important de poursuivre la réflexion quant à la mise en place d'un campus étudiant à l'Artillerie pour répondre aux questions d'adaptation, tout simplement, de la vie étudiante et à toutes les problématiques que cela soulève.

Il me semble également nécessaire d'engager un véritable processus de réforme des inscriptions pédagogiques qui est souvent critiqué par l'ensemble des étudiantes et des étudiants.

Enfin, je pense également qu'il est très important d'agir pour une féminisation du corps enseignant pour que les politiques de Sciences Po, quant à l'égalité femme-homme, soient mises en place.

En ma qualité d'élue UNEF, je pense que vous connaissez nos qualités réflexives. Je tiens à saluer, ici, le travail de l'ancien Président étudiant, Maxime GABORIT qui était l'un de nos membres.

Clément DELORAS

Merci pour ce propos. Je rappelle les règles de vote : tous les membres du conseil votent.

Madame GASMI, avons-nous des procurations ?

Ismahane GASMI

Monsieur JAFFRE donne procuration à Madame BOYER.
Madame JEAN donne procuration à Monsieur MARIANI.

Pap NDIAYE

J'aurais une question afin d'éclairer le vote. Ce n'est pas une question polémique. J'aurais aimé connaître votre position à propos de l'occupation de Sciences Po, la semaine dernière, et également à propos de la lettre « principielle » qui a accompagné cette occupation relative à la dimension raciste et sexiste de Sciences Po, en particulier d'un certain nombre de ses enseignements.

Clément DELORAS

Madame BOYER, je vous laisse répondre puis nous passerons au vote.

Mathilde BOYER

L'occupation a été décidée au sein d'une assemblée générale composée d'étudiantes et d'étudiants. Ils ont décidé de mettre en place cette politique afin de répondre aux politiques du gouvernement lui-même. Ce communiqué a été écrit par l'ensemble des étudiantes et des étudiants que nous soutenons au sein de l'UNEF Sciences Po.

Clément DELORAS

Nous passons au vote avec les bulletins qui vous ont été distribués.

Nombre de votants : 16.

Résultat du vote : 8 votes pour, 8 abstentions.

La candidature de Mathilde BOYER au poste de Présidente étudiante du CVEF est approuvée à la majorité.

Clément DELORAS

Félicitations à Madame la présidente étudiante du CVEF. Je me réjouis de travailler avec vous au sein du Bureau ; vous aurez l'honneur de présider le prochain CVEF.

II. ÉLECTION D'UN MEMBRE ETUDIANT DE LA COMMISSION DE LA VIE ETUDIANTE (CVE)

Clément DELORAS

Nous en venons à l'élection d'un membre étudiant de la Commission de la vie étudiante. Je vous rappelle que la Commission de la vie étudiante est composée des deux présidents du CVEF, d'un élu enseignant en la personne de Monsieur GUERRERO, d'un élu salarié en la personne de Monsieur MARIANI et d'un élu étudiant.

Qui est candidat pour siéger au sein de la CVE ?

Andreas ROESSNER

Je vais juste préciser que la CVE a vocation à évoluer dans ses compétences et dans son périmètre. Jusqu'à présent, la CVE travaillait, avant tout, sur des demandes de financement émanant du monde associatif. Elle fait ensuite des recommandations au CVEF qui, in fine, est valideur des financements octroyés. Pour l'année à venir, en revanche, nous proposons d'ajouter une compétence à la CVE pour qu'elle agisse en tant que Comité d'éthique du parcours civique au sein du Collège universitaire. Le Comité éthique a vocation à instruire quelques rares cas litigieux dans le cadre du parcours civique. Il nous a semblé pertinent de soumettre ces cas litigieux à la CVE afin qu'elle émette un avis pour arbitrage auprès du directeur de Sciences Po.

Clément DELORAS

C'est ce que je sous-entendais par rapport à ma remarque liminaire sur le fait que la CVE a des compétences qui ont vocation à s'élargir. Nous avons eu ce débat, notamment au moment de l'adoption du décret sur la reconnaissance de l'engagement étudiant.

Andreas ROESSNER

La CVE aura aussi vocation à instruire d'éventuels cas litigieux dans le cadre de l'engagement étudiant.

Clément DELORAS

Je renouvelle ma demande. Qui est candidat pour siéger au sein de la CVE ?
Nous avons vraiment besoin de candidats. Nous devons impérativement avoir un élu.

Andreas ROESSNER

Je vous rappelle que cette instance s'occupe des financements de la vie étudiante.

Clément DELORAS

Madame ÉTIENNE, êtes-vous prête à vous dévouer ?

Camille ÉTIENNE

Je suis prêt à me dévouer. En revanche, je ne pourrai pas vous en parler longuement. En effet, je suis une nouvelle élue de Nova. Je ferai le nécessaire pour me mettre à jour, au plus vite, sur cette instance.

Clément DELORAS

Vous verrez, si vous êtes élue, que les débats en CVE se passent dans une excellente ambiance même si nous avons, parfois, des points de désaccord. Nous arrivons, cependant, toujours à trouver une solution qui satisfait tout le monde.

Je ne vois pas d'autres candidatures, nous allons procéder au vote ; seuls les élus étudiants peuvent voter.

Nombre de votants : 7.

Résultat du vote : 4 votes pour et 3 abstentions..

La candidature de Camille ÉTIENNE, en tant que membre étudiant de la Commission de la vie étudiante, est approuvée à la majorité.

Clément DELORAS

Toutes mes félicitations. Vous aurez, prochainement, communication des dates des prochaines réunions. Les instances étant désormais recomposées, nous allons passer à la suite de l'ordre du jour.

III. PROJET DE CREATION D'UN MASTER « MARKETING : NEW LUXURY & ART DE VIVRE », ÉCOLE DU MANAGEMENT ET DE L'INNOVATION

a) Exposé

Clément DELORAS

Nous avons le plaisir d'accueillir la Doyenne de l'EMI, Madame DJELIC, accompagné de Madame BELLINGHAUSEN. Madame DJELIC, je vous laisse la parole pour nous présenter ce projet.

Marie Laure DJELIC

Bonjour, Mesdames, bonjour Messieurs. Le projet que nous présentons entre complètement dans le cadre des promesses que nous avons faites au moment de la conception de l'École du management et de l'innovation. L'idée est d'offrir, à horizon de deux à trois ans, l'ensemble de nos programmes en anglais comme en français. Jusqu'à présent, nous n'avions qu'un Master marketing en français ; la réflexion a été lancée, depuis un an, sur un programme qui ne serait pas tout à fait le même ; il se différencierait du programme en français pour ne pas entrer en compétition directe avec ce programme. Néanmoins, il

aurait une logique par rapport au positionnement de l'école. Dans le cadre du programme français actuel, nous avons vu, avec Éva, depuis de nombreuses années, que la filière Luxe était extrêmement demandée en particulier par les candidats internationaux, mais aussi par les candidats français. Cette filière avait donc beaucoup de succès. Compte tenu du contexte dans lequel nous nous trouvons, à savoir la France où cette industrie est un point fort, il nous est venu assez naturellement à l'idée de monter un Master Luxe, mais qui soit en cohérence avec notre positionnement à l'École du management et de l'innovation. Ce Master sera complètement en anglais et nous souhaitons lui donner un positionnement *New Luxury*. Il y a, dans le secteur du luxe, une tendance forte et une tendance émergente, la notion de *New Luxury* regroupant ces deux tendances. La première est le numérique qui transforme l'ensemble de la chaîne de valeur ; la deuxième est l'émergence d'une préoccupation pour les questions de durabilité et de responsabilité dans une industrie qui exerce un fort contrôle sur sa chaîne de valeurs et qui, justement, si elle agit, va pouvoir faire des choses assez en profondeur. L'objet de ce programme est, finalement, d'accompagner, voire de pousser, en cohérence avec notre responsabilité en tant qu'institution de formation, cette industrie à poursuivre de plus en plus dans cette direction. Le Master a donc un très fort ancrage sur ces questions de responsabilité et de durabilité, comme l'ensemble de l'école. Une autre caractéristique de ce projet mérite d'être mentionnée – il s'agit d'un ancrage fort dans les sciences sociales qui est une marque de fabrique de Sciences Po. Le programme offrira un regard sur les dimensions sociales, sociétales et culturelles de cette industrie, dans leur complexité et leur variété. Cette perspective est assez peu présente chez les concurrents ; elle sera un élément fort de notre positionnement.

Ainsi, ce Master propose un positionnement qui correspond à la fois à une demande de la part de nos candidats/ étudiants et à un besoin des entreprises. Et ce positionnement est en plus cohérent avec l'identité de Sciences Po et le projet de l'École du management et de l'innovation. A travers ce programme nous souhaitons contribuer à faire évoluer plus rapidement le secteur du Luxe.

Je vous propose de répondre aux questions.

b) Questions et observations

Clément DELORAS

Merci pour cette présentation synthétique. Comme vous le rappeliez, la création de ce Master s'inscrit dans les évolutions que vous nous aviez annoncées au moment de la création de l'EMI. Je pense que nous allons avoir encore quelques autres évolutions correspondant à ce projet.

Aurélien FROISSART

Nous en avons discuté au sein de Solidaires Étudiantes. Sur le fond, nous nous demandions ce que vous entendiez par « durabilité ». Vous avez utilisé un concept plutôt vague, mais nous ne savons pas vraiment ce qui peut se cacher derrière d'autant que le luxe est plutôt connu... Sciences Po aura des partenariats avec de nombreuses entreprises, comme LVMH ou L'Oréal Luxe qui pratiquent des tests sur les animaux ou délocalisent dans des pays en voie de développement. Nous aimerions savoir ce qu'il en est, concrètement sur cette question de durabilité.

S'agit-il d'un diplôme payant ? Est-ce que cela pourrait être un critère d'acceptation dans le dossier pour intégrer le Master ? Nous craignons que ce Master devienne élitiste avec un accès très inégalitaire et qu'il soit réservé aux étudiants anglophones ; ces étrangers paieraient « plein pot » des frais d'inscription. Il pourrait également être réservé aux étudiants français qui auraient eu l'opportunité de faire une école en anglais ou qui auraient été, à Sciences Po, en Collège universitaire. Comment résolvons-nous ces problèmes d'accessibilité et d'égalité d'accès au master ?

Bilal BERADY

J'aimerais également revenir sur le terme que vous utilisez, en anglais, « *sustainability* » ou « durabilité », en français. Quelles garanties donnez-vous aux étudiants pour qu'ils reçoivent cet enseignement ? Il est inscrit, sur la maquette pédagogique, que cinq ou six matières électives permettront d'avoir un aspect sur la durabilité. Certains enseignements paraissent assez éloignés de cette durabilité. Je prends, par exemple, l'enseignement sur le digital ; il paraît assez éloigné de cette durabilité que nous pourrions rencontrer dans l'industrie du luxe.

Christophe JAMIN

Je reviens sur la page 10 du dossier qui nous a été transmis : « acquisition d'un socle commun en sciences sociales qui constitue l'ADN de l'École et des fondamentaux du métier en M1 et une plus grande spécialisation professionnelle en M2 pour préparer l'entrée sur le marché du travail ». Pourquoi ce Master se fait-il en deux ans et non en un an ? Ou alors pourquoi n'y aurait-il pas une spécialité, à l'intérieur d'un Master déjà existant, puisqu'il y a un socle commun en M1 ? J'imagine déjà la réponse ; il s'agit probablement d'une raison de visibilité. J'aimerais savoir pourquoi vous avez fait le choix d'un Master en deux ans plutôt que celui d'un Master en un an ?

Ma deuxième question porte sur les enseignants. Des cours sont extrêmement spécialisés dans le domaine de la mode. Avez-vous déjà des noms d'enseignants ? Qui seront-ils ? J'imagine que ce seront des personnes qui travaillent dans l'industrie du luxe. Je m'interroge sur les propres programmes dont je m'occupe, à savoir offrir aux étudiants un vrai savoir-faire professionnel, mais pas toujours avec un recul et un esprit critique au bon sens du terme. Est-ce que cet esprit critique relève des cours de M1 et des cours du *Core Curriculum* ? Y a-t-il un regard critique, dans le bon sens du terme, sur l'industrie du luxe ?

Par ailleurs, le budget est présenté en léger déficit. Vous dites que vous avez des partenariats, en particulier pour le voyage à Milan. D'ailleurs, je signale qu'il n'y a pas que l'Université de Bocconi ; il y a aussi beaucoup d'écoles d'art, de luxe et de mode. Des financements ne sont-ils pas d'ores et déjà prévus d'un certain nombre de groupes ? Je sais que nous avons des partenaires, mais s'engagent-ils plus en avant ? En l'occurrence, nous restons sur notre faim. Vont-ils financer de manière plus précise et importante ? Jusqu'à quel point sont-ils engagés dans le projet ?

Pap NDIAYE

Ma question prolonge un peu ce qui a été dit. Je vais la formuler en reprenant le titre du Master et cette expression « d'art de vivre ». Elle me laisse dubitatif. Dans le cadre d'une école de sciences sociales, la dimension réflexive et intellectuelle doit être présente. Nous avons l'impression d'être purement dans la logique de la *Business School*, soit dans la logique d'une appellation un peu marketing. Tout en étant très sensible à la construction du projet et à l'employabilité des étudiants, je me demande, si, au fond, nous ne nous rapprochons pas un peu trop de ce qu'est une *Business School*, comme il y en a beaucoup sur la place.

Marie Laure DJELIC

Certaines questions vont se répondre les unes aux autres. Je vais commencer par le point de Christophe JAMIN qui nous interrogeait sur la durée du Master en deux ans. Cela permettra de répondre à votre deuxième question, Monsieur FROISSART.

Pourquoi un Master en deux ans ? Il y a deux réponses. La première est qu'il y a un grand nombre de Masters en un an sur le marché (qui recrutent des personnes ayant deux à trois ans d'expérience professionnelle). Nous n'avons pas souhaité entrer en concurrence directe avec ces programmes dont certains sont très bien établis. La deuxième raison, la plus importante, est que nous souhaitons bien sûr que ce programme puisse être ouvert à nos étudiants du Collège. Ce Master est en anglais mais il s'adresse à tous nos étudiants, comme tous les Masters en deux ans à Sciences Po. La priorité, de fait, est donnée aux étudiants de Sciences Po et du campus à travers nos systèmes de recrutement. Ce n'est pas un Master pour « faire de l'argent » ; il fonctionne exactement sur les mêmes bases que les autres Masters, en deux ans, en anglais, que ce soit à l'EMI, à l'EAP ou à PSIA. Oui, il faut parler anglais. Mais en réalité il faut aujourd'hui parler anglais dans de nombreux contextes professionnels. Un Master en Marketing en anglais correspond, comme je l'ai dit déjà, à la promesse que nous avons faite à l'EMI de décliner notre offre à la fois en français et en anglais. Nous garderons ce cap. Nous n'irons jamais vers le tout anglais ; cela est absolument hors de question.

Éva BELLINGHAUSEN

J'aimerais apporter un complément d'information sur l'anglais. Les élèves qui suivent le Master marketing en français et qui s'intéressent à certains cours électifs du Master en anglais pourront suivre ces cours. Ils n'en sont pas exclus. Il est tout à fait possible de suivre le Master marketing en français, sans l'obligation d'avoir un niveau C1 en anglais, et de choisir, en option, des cours. Cela est possible

pour les élèves du Master français. Nous pouvons, par exemple, ouvrir un cours en communication à des étudiants en marketing si cela les intéresse.

Marie Laure DJELIC

Cette évolution est générale. Nous l'avons mise en place cela au niveau de l'École du management. Un étudiant en communication ou en marketing peut même suivre des cours en finance. La construction d'une Ecole intégrée nous permet d'aller dans cette direction.

Sur le fond et sur la double question de la durabilité et de la responsabilité, cette industrie soulève un certain nombre de questions mais en fait comme beaucoup d'autres industries. Il faut reconnaître que l'industrie du Luxe est en pleine prise de conscience sur ces enjeux. Les choses se mettent en place. Je considère, comme je l'ai dit au début de mon intervention, qu'il est de notre responsabilité de pousser dans cette direction ; nous ne le faisons pas que pour le luxe. Il s'agit du positionnement de l'EMI ; en effet, nous avons une responsabilité, à Sciences Po, pour, finalement, secouer le Landerneau du monde de l'entreprise et des *Business School*. C'est ce que nous faisons et nous le faisons de manière assez systématique. Sur ces questions, nous n'allons pas juste donner deux ou trois cours ; toute mon équipe le sait, je le répète depuis mon arrivée, cela n'est absolument pas mon projet, sinon, je serais restée à l'ESSEC. L'idée n'est pas de faire du saupoudrage d'un ou deux cours d'éthique ou de responsabilité ; l'idée est de travailler sur l'ensemble de la maquette. Cela se fait progressivement ; cela est lent. Nous ne pouvons pas, du jour au lendemain, faire table rase de l'ensemble de l'existant et repartir à zéro, sauf dans ce cas d'un tout nouveau programme où nous avons en réalité une flexibilité beaucoup plus grande. Pour rebondir sur la demande de Christophe JAMIN. Oui, nous devons trouver ce point d'équilibre entre les professionnels et le regard critique. Le point intéressant est, dans cette industrie, que nous commençons à voir des professionnels avec un regard critique sur ces questions.

Sur la partie plus académique, nous avons des accords avec Parsons, que ce soit en France, Parsons Paris, ou Parsons aux États-Unis et avec l'Institut français de la mode où certains professeurs sont de « vrais professeurs » académiques sur ces sujets. Nous allons également essayer de travailler, en interne, sur ces thèmes avec nos ressources pour faire en sorte de disposer d'un équilibre important et clair entre, d'un côté, une inscription très forte dans les sciences sociales et, de l'autre côté, une professionnalisation cohérente par rapport au projet et par rapport aux enseignements plus académiques.

Monsieur BERADY, vous dites que le digital serait potentiellement en contradiction...

Bilal BERADY

Ma question portait sur le concept de durabilité dans le digital et sur la spécialisation au second semestre. Il est écrit que l'aspect de durabilité sera traité dans tous les cours. Dans les spécialisations, il y a la stratégie digitale, dont les marques de luxe. Comment pouvez-vous mettre de la durabilité là-dedans ? N'y aurait-il pas une asymétrie entre, par exemple, le cours sur la durabilité de luxe et d'autres cours comme, par exemple, celui sur *Financial stakes of marketing* ?

Marie Laure DJELIC

C'est la question à laquelle j'essayais de répondre à l'instant. Je vous l'accorde, ce n'est pas facile. Cependant, je m'attache, à faire en sorte, progressivement, d'évacuer ces incohérences. Pour cela, nous devons travailler cours par cours, avec les professeurs. Nous devons identifier les « bons » professeurs par rapport au positionnement que nous souhaitons donner au programme. Sur le digital, cela devient une vraie préoccupation. La responsabilité dans les cours sur le digital, nous insistons sur cela, à l'EMI, de plus en plus... nous sommes même sur la réflexion d'une Chaire qui porterait sur la responsabilité dans le digital. Sur le digital, je n'ai pas trop peur ; je suis plus inquiète sur la dimension financière où, je vous l'accorde, nous allons devoir regarder cela avec grande attention.

Éva BELLINGHAUSEN

La question de la durabilité nous tient sérieusement à cœur. Vous avez peut-être vu, dans notre Comité de préfiguration, qu'il y a deux spécialistes du développement durable dont un vient du *World Wildlife Fund*. Nous avons donc vraiment veillé à intégrer cette réflexion depuis le départ.

Pour la présence des aspects financiers du digital, vous êtes sur un Master en formation initiale. Nous recrutons, sans aucun prérequis, ni en marketing ni en luxe. Les étudiants sortent du Collège universitaire ou d'une licence autre. Aussi, nous sommes bien obligés d'enseigner les fondamentaux du marketing à

la base. Cela explique le Master en deux ans, car il n'y a pas de prérequis. Pour permettre à ces élèves d'aller sur le marché en tant qu'excellents spécialistes du marketing, avant tout avec une sensibilité pour le secteur du luxe et le développement durable, nous devons leur fournir les bases en marketing et en finances pour qu'ils acquièrent la capacité à lire un rapport financier dans lequel les enjeux de développement durable et de responsabilité trouvent aussi leur place.

Jan ROVNY

Merci beaucoup. Je saisis l'occasion pour tous vous saluer, en ma qualité de représentant des professeurs assistants. Madame DJELIC, je comprends bien l'intérêt d'avoir ce Master à Sciences Po. Je comprends également que Sciences Po est très bien placée pour transmettre ce type d'enseignement. Si je comprends bien le but de notre institution, nous avons, pour objectif, de devenir une université de recherche à l'échelle internationale. Comment inscrivez-vous ce Master dans cette vision d'une université de recherche ?

Nicholas DUNGAN

Je voulais rebondir sur le même point. Je constate que ce Master est un cursus plus ou moins typique d'une *Business School*. Je trouve que cela est tout à fait souhaitable. Si 80 % des étudiants et diplômés de Sciences Po vont dans le privé, souvent dans le conseil et la gestion d'entreprise, il faut reconnaître que les lignes de démarcation entre les sciences sociales et le monde économique sont de moins en moins claires et nettes. De même, le double diplôme de Master avec l'université de Bocconi suit ce même phénomène, dans l'autre sens. J'ai des étudiants de Bocconi en programme d'échange à Reims ; ils apprécient beaucoup d'avoir un aperçu des sciences sociales plutôt qu'une perspective de sciences sociales. De même, nous devons incorporer, dans le cursus de Sciences Po, des éléments comme celui-ci, sur le luxe, préparant mieux à des carrières pratiques.

Mathlide BOYER

J'aimerais revenir sur le financement. Il était question de financement par recrutement en stage, apprentissage et premier emploi. Pouvez-vous, s'il vous plaît, préciser ce point ?

Alexandre MARIANI

Merci pour cette présentation et pour ce beau projet. J'ai une question sur la taille des promotions. Il est prévu 25 étudiants pour la première promotion. Quel est l'objectif à terme ? Quelles ressources pourront être allouées en termes de secrétariat pédagogique et de gestion de ces étudiants ?

Aurélien FROISSART

J'avais deux questions. J'aimerais avoir des précisions sur ces questions de la durabilité. Encore une fois, j'ai du mal à voir concrètement ce que cela va donner dans le contenu des cours et ce que sera la durabilité, mis à part au niveau de la spécialisation qui est, je crois, « durabilité du luxe » ou « *Sustainable Luxury* ».

Ma deuxième question est en lien avec le budget et les 25 étudiants. D'où proviendra l'argent que va allouer Sciences Po au Master ? Il est question de 9374 €. Il est également question de 20 000 € provenant d'autres ressources « partenariats ou voyages d'études ». Nous aimerions savoir d'où provient cet argent, quelle serait la problématique qui en découlerait et quels seraient les liens avec les entreprises privées.

Marie Laure DJELIC

Je m'aperçois que je n'avais pas répondu à Pap N'DIAYE sur « art de vivre ». Je vais répondre à cette question en même temps que je vais répondre à celle de Jan ROVNY. Sur l'introduction du terme « art de vivre », dans le Master, nous en avons beaucoup discuté. Je ne suis pas forcément complètement convaincue par ce terme.

Sur l'idée d'un positionnement du Master en décalage par rapport à une projection de Sciences Po comme université de recherche, il est vrai, pour le moment, qu'il n'y a pas énormément de gens travaillant sur ces sujets. J'ai travaillé sur ces sujets de l'industrie de la mode dans une perspective sociale, culturelle et organisationnelle. Il y a sans doute quelques autres collègues qui ont travaillé de près ou de loin sur ces sujets, mais il est vrai que ce n'est pas le cœur de l'activité recherche de Sciences

Po. En même temps, c'est une dimension importante des orientations thématiques de notre partenaire « New School » à travers l'exploration de la mode comme phénomène social et de l'inscription culturelle de ces industries. Est-ce la priorité en termes de recrutement dans la faculté, sur les années à venir ? Je ne répondrai pas à cette question, mais je pense qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre ce qu'est Sciences Po et un travail de recherche en sciences sociales sur la mode et le luxe.

Concernant les tailles de promotion, nous commençons petit, car, aujourd'hui, en termes de ressources internes, 25 est à peu près le maximum que nous puissions gérer et absorber. Nous n'irons pas au-delà aussi longtemps que nous n'aurons pas, évidemment, fait en sorte d'avoir les ressources en interne pour gérer un programme qui, éventuellement, peut aller au-delà. De toute façon, ce programme n'a pas vocation à dépasser les 40 étudiants, car notre projet est d'essayer de faire en sorte qu'ils soient tous recrutés, dans de bonnes conditions. Si les étudiants souhaitent être recrutés par des entreprises françaises, l'exigence des grandes entreprises françaises de luxe sur la double compétence linguistique, français-anglais, est assez nette. Si nous sélectionnons des étudiants étrangers, nous devons faire en sorte qu'ils sortent en ayant une maîtrise du français pour être recrutés dans ces entreprises. Cependant, des entreprises étrangères sont également positionnées sur ce secteur. Nous allons être très attentifs à notre capacité à placer nos étudiants dans de très bonnes conditions. Nous allons donc y aller très progressivement. Nous nous arrêterons là où nous sentirons une limite, que ce soit en interne et en externe, en termes de positionnement de nos étudiants.

Pour ce qui est de l'implication des entreprises, nous avons transmis dans le dossier ce que nous entendons par là – financement du voyage d'études, recrutement, stages, petits déjeuners permettant de présenter les métiers, les entreprises, hackaton et projets pour développer les compétences professionnelles de nos étudiants ... Nous n'organiserons pas de voyage d'études sans un financement d'entreprise. Nous ne pouvons donc pas répondre à la question de qui sont les financeurs ; nous sommes au tout début du travail de discussion avec les partenaires.

Cornelia WOLL

Cela est, par exemple, le modèle de fonctionnement de l'École urbaine.

Marie Laure DJELIC

En effet, le voyage est, en partie, pris en charge sinon nous ne ferions pas de voyage, car nous introduirions une discrimination par rapport aux étudiants, entre ceux qui peuvent et ceux qui ne peuvent pas le financer. Les entreprises très classiquement sont là pour nous fournir des stages, pour nous fournir des apprentissages et pour recruter nos étudiants. Voilà ce que signifie « premier emploi ». Les entreprises seront en rapport avec nous, tout au long de la scolarité, pour suivre nos étudiants et leur offrir des stages, des apprentissages et des recrutements. C'est ce que nous faisons sur l'ensemble de nos programmes ; il n'y a rien de vraiment révolutionnaire là-dedans. Les entreprises sont aussi une source importante d'intervenants. Il y aura également des challenges, des hackathons, des *business case*, etc. Nous organisons également des visites d'entreprises, ce qui permet aux étudiants de se familiariser avec les différentes entreprises et leurs cultures. Cela permet également aux étudiants de choisir les entreprises qui leur correspondront le mieux.

Je reviens sur l'introduction de la « *sustainability* » et la durabilité dans l'ensemble des enseignements. Nous avons reçu, il y a quelque temps, Arnaud DESCHAMPS, Président de Nespresso. Cette entreprise a une image assez négative. En réalité, lorsque vous écoutez Arnaud Deschamps et lorsque vous regardez ce que fait vraiment Nespresso, cette entreprise est vraiment en train de réaliser un travail en profondeur d'intégration de sa responsabilité environnementale et sociale sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Nous devons faire de même – intégrer ces questions dans tous nos cours, correspondant à toutes les étapes de la chaîne de valeur. Nous voulons faire venir des entreprises qui sont en avance dans cette démarche pour donner à nos étudiants l'opportunité de découvrir une certaine exemplarité. Nous voulons également faire en sorte de pousser l'industrie à aller toujours plus loin dans cette direction – c'est aussi notre responsabilité.

c) *Vote*

Clément DELORAS

Merci pour ces éléments. Nous avons un peu dépassé le temps imparti, mais je crois que la création de ce Master le justifiait parfaitement. Je vais donc mettre au vote la création de ce Master, « Marketing : New Luxury & Art de Vivre ».

Nombre de votants : 16.

Résultat du vote : 8 votes pour, 3 votes contre, 5 abstentions.

La création du Master « Marketing : New Luxury & Art de Vivre » est adoptée à la majorité.

IV. PROPOSITION D'UN NOUVEAU NOM POUR LE MASTER « MARKETING ET ETUDES », ÉCOLE DU MANAGEMENT ET DE L'INNOVATION

a) *Exposé*

Clément DELORAS

Nous en arrivons à l'évolution d'un nom de Master au sein de l'EMI, le Master « Marketing et Études ». Vous souhaitez rebaptiser son nom. Madame BELLINGHAUSEN, je vous laisse vous en expliquer.

Éva BELLINGHAUSEN

Il ne s'agit pas d'un vrai changement de nom ; le Master s'appelait, jusqu'à présent, Master « Marketing et Études ». Cela était lié, historiquement, à la façon dont nous faisons le marketing et dont nous explorions les usages de ces clients. Par le passé, lorsque le Master a été créé, les études étaient le meilleur moyen ou quasiment le seul moyen de connaître les usages des clients. Il y avait un enseignement sur les études obligatoires, etc. Aujourd'hui, la maquette a évolué, car les usages ont évolué avec le digital. Nous avons le « *social listening* » et les traces que nous laissons, par nos navigations, sur le Web. Le marketing dispose de 1000 façons pour mieux connaître les clients, les usages, etc. Nous avons donc introduit de nouveaux enseignements. Nous avons allégé les enseignements en études. Les débouchés sont de moins en moins nombreux dans les études ; nous en avons de plus en plus dans les autres métiers du digital visant à échanger, à connaître les clients et à les entendre. Finalement, cela ne se justifiait plus ; les cours étaient moins nombreux sur les études et plus nombreux sur le digital. Nous nous sommes dit qu'il valait mieux faire correspondre le nom du Master à la réalité des enseignements et ainsi raccourcir son nom et l'appeler, simplement, « Marketing ». Cela est également audible dans la plupart des langues. Nous proposons donc de raccourcir le nom du Master et de l'appeler, simplement, « Master marketing ».

b) *Vote*

Nombre de votants : 16.

Résultat du vote : 16 votes pour.

Le changement de nom du Master « Marketing et études » en « Marketing » est adopté à l'unanimité.

V. PROJET DE CERTIFICAT PROFESSIONNEL POUR LES REFUGIES

a) *Exposé*

Clément DELORAS

Nous en venons à la présentation du projet professionnel pour les réfugiés, dans la continuité des échanges que nous avons eus, précédemment. Madame WOLL, je vous laisse présenter le projet de certificat professionnel pour les réfugiés.

Cornelia WOLL

Merci beaucoup Monsieur le Président. Il s'agit, ici, d'un programme qui suit les initiatives prises par Sciences Po en faveur des populations réfugiées. Nous avons mis en place, il y a deux ou trois ans, le programme « *Welcome Refugees* ». Ce programme permet d'accueillir des étudiants réfugiés dans des formations renforcées de langue. Trois promotions d'étudiants ont été inscrites dans ce programme. Cela leur permet de renforcer leur connaissance de la langue française. Ils bénéficient d'un système de « *buddy, coach et mentor* » leur permettant de mieux se préparer et de mieux évoluer. Ces formations ont, chaque fois, accueilli 20 à 30 étudiants ; au total, 80 étudiants sont passés par ce programme.

Faisant suite à cela, nous avons orienté les étudiants du programme « *Welcome Refugees* » vers d'autres voies de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle, pour certains, loin de nos murs puisque leurs intérêts sont très divers. Certains veulent poursuivre en médecine ou dans des métiers qui ne sont pas les nôtres. D'autres poursuivent vers les sciences sociales. Nous avons donc accueilli un certain nombre de réfugiés dans nos formations diplômantes. Aujourd'hui, trois étudiants réfugiés sont inscrits au Collège universitaire ; quatre étudiants réfugiés sont inscrits au Master, notamment dans notre École des affaires internationales, PSIA.

Parfois, le parcours de ces étudiants se passe au mieux ; parfois, nous constatons que l'offre du Collège universitaire est assez loin de leurs besoins leur permettant de bien réussir l'entrée dans leur vie professionnelle et leur vie en France. Nous avons donc commencé à réfléchir à la possibilité de leur proposer un parcours distinct du diplôme du Collège universitaire ; ce serait un parcours qui se baserait sur cette expérience avec moins de difficultés et un accent plus porté sur leur insertion professionnelle. Dans cette idée, nous proposons ce projet d'un certificat professionnel pour les jeunes réfugiés. Ce certificat se fera sur deux ans et non sur trois ans. Il se basera sur une partie de l'offre du Collège universitaire, mais il ne se basera pas sur toute l'offre, afin de leur permettre de réussir leurs études et, notamment, de les accompagner vers une insertion professionnelle plus forte en travaillant leur capacité de présentation, d'écriture et d'expression et également en les accompagnant individuellement dans leur démarche de recherche d'emploi faisant suite à l'obtention de ce certificat.

L'idée est donc de proposer un certificat d'établissement, encadré par une équipe pédagogique dédiée. Vous connaissez en partie sa maquette si vous êtes au Collège universitaire ; comme vous l'avez compris, cette maquette est en partie sur mesure pour leur permettre de terminer en deux années d'études un diplôme certifié par Sciences Po, gage très fort d'insertion ; ce diplôme sera probablement mieux adapté à leurs projets et leurs situations que ce que nous pouvons, actuellement, proposer.

b) *Questions et observations*

Camille ÉTIENNE

Bonjour Madame WOLL. Nous saluons, bien sûr, cette initiative de Sciences Po qui prend des responsabilités qui nous paraissent évidentes. Ma première question porte sur une demande de précision. Nous soutenons, bien sûr, cette idée de professionnalisation qui, pour moi, est la bonne voie. J'ai une question sur ce que vous appelez « atelier professionnel » qui devient, au semestre quatre, « atelier emploi ». Quel en serait le contenu ? Comment comptez-vous articuler cela ? Quels contenus pourrions-nous mettre dans le parcours bureaucratique ?

Par ailleurs, je m'interroge sur le niveau minimum requis en français qui est au niveau B2. J'entends bien, pour les cours en français au Collège universitaire, que cela est un niveau minimum, mais, ne pourrions-nous pas profiter de l'ensemble de l'offre et des cours en anglais pour l'ouvrir à un plus grand nombre de personnes qui, peut-être, n'ont pas eu la chance de bénéficier de suffisamment d'enseignement en français permettant d'obtenir ce niveau B2 ? Cela pourrait être compensé par une

offre de cours en langue française plus importante ; cela permettrait, peut-être, de l'ouvrir à davantage d'étudiants qui n'ont pas eu la chance d'avoir accès aux cours.

Julie BILQUARD

J'ai une question concernant l'insertion professionnelle. Proposer ce certificat en deux ans n'est-ce pas pénaliser ces personnes ? Pourquoi ne pas le faire en trois ans, comme cela est le cas pour le Collège universitaire normal ?

Aurélien FROISSART

Nous avons trois demandes principales.

Il est précisé que ces personnes ont le statut de réfugié. Pourquoi ne serait-il pas possible d'ouvrir ce diplôme aux personnes qui sont en attente de ce statut de réfugié et qui disposent des papiers attestant de leur demande et valant pièce d'identité ? L'obtention du statut de réfugié est un critère extrêmement sélectif. La plupart des associations traitant cette question vous le diront.

Par ailleurs, nous avons une question sur l'hébergement. Les migrants et les exilés, lorsqu'ils font leur demande d'asile, ont des places en centre d'hébergement ; cependant, ce sont des centres localisés à la périphérie des villes ; ces hébergements sont bondés. Ce ne sont pas des conditions adéquates pour travailler. Étant donné qu'ils ne seront qu'au nombre 20, l'année prochaine, n'y aurait-il pas la possibilité d'envisager un partenariat avec le CROUS ? Il ne me semble pas avoir vu cette question évoquée dans la présentation du projet.

Nous n'avons pas vraiment cerné l'utilité du quatrième semestre qui est composé de nombreux petits modules, tous très différents. Ne serait-il pas possible de le remplacer par un semestre de spécialisation dans une matière, un peu comme les options que nous avons en deuxième année ? Cela pourrait les inciter à poursuivre leurs études plutôt que d'aller, aussitôt, vers l'insertion professionnelle. Ils ont fait la démarche de venir à Sciences Po pour travailler dans un domaine des sciences sociales et poursuivre éventuellement des études dans ce domaine. Il pourrait être intéressant de réfléchir à cette possibilité.

Pap NDIAYE

J'approuve ce projet qui s'inscrit dans la continuité des efforts que Sciences Po fait en la matière. Je partage une partie des questions qui ont été posées. J'ajouterai une question sur la maquette. J'en parlais, à l'instant, avec mon voisin, autrement plus compétent que moi sur ce sujet. Il s'agit de la présence des cours de droit. Pour eux, cela est une question essentielle. Je n'ai pas vu, sauf erreur de ma part, dans la maquette, le cours de droit.

Cornelia WOLL

Merci beaucoup pour ces questions. La manière dont est construit ce programme est en réponse à notre expérience d'accueil, par le passé. Cela implique un certain nombre de choix.

Je commencerai par l'offre de langues et la question portant sur une éventuelle offre en anglais. Pour la vie en France et l'insertion professionnelle en France, l'enjeu principal et majeur pour les réfugiés est la maîtrise de la langue. C'est la raison pour laquelle notre première proposition porte sur un programme de renforcement des langues au travers de « *Welcome Refugees* ». Cette proposition permet de mettre à niveau en français, dans un temps relativement impressionnant, les étudiants. Il nous semble très important qu'ils passent par ce renforcement de la langue pour poursuivre dans une scolarité en langue française si, ensuite, l'objectif est bien de rester en France. Si nous leur permettons de mener l'ensemble de ces études avec une visée d'insertion professionnelle en anglais, ils se retrouveront face à un mur avec une formation moins longue que celle d'un diplômé de Master de Sciences Po. Un étudiant ayant une formation exclusivement en langue anglaise fait face à des difficultés après cinq années d'études ; ce sera donc très compliqué avec seulement deux années d'études. Une mise à niveau de la langue française est donc nécessaire. Nous avons un programme dédié à cela ; le parcours sera, ensuite, plutôt en langue française.

J'en arrive à la différence entre ce certificat et le Collège universitaire, aujourd'hui. La formation en Collège universitaire est en trois ans. Même si nous avons réalisé un énorme travail pour le rendre plus autonome avec, aujourd'hui, le grade reconnu de licence et la possibilité de sortir de Sciences Po avec juste le Collège universitaire, la logique reste de pouvoir poursuivre au niveau Master, ce que fait, aujourd'hui, une grande majorité des étudiants du Collège universitaire. Nous n'avons donc pas

forcément une très grande concentration de nos offres d'insertion professionnelle, dès le premier cycle. Nous pourrions le faire, à l'avenir, mais, aujourd'hui, ce n'est pas le cas. L'idée, avec ce quatrième semestre, est d'ouvrir l'étudiant à toutes les possibilités de ce que fait Sciences Po Carrières en termes d'accompagnement, d'atelier formation, etc. dès le Collège universitaire. En effet, souvent, pour les étudiants traditionnels du Collège universitaire, cela est quelque chose qui peut se rattraper un peu plus tard, au cours de leur deuxième cycle.

Pour le choix des cours de la maquette, le droit est effectivement absent pour deux raisons. La première raison est que le cours de droit du Collège universitaire, institution politique, et notamment avec l'économie, constitue un des obstacles et un risque d'échec de nos étudiants. Ce n'est pas la bonne formule. Peut-être faut-il, c'est ce que nous avons imaginé, dans le parcours bureaucratique, des cours de droit beaucoup plus appliqués et beaucoup plus utiles qu'un grand cours d'introduction comme cela est le cas actuellement. Nous pouvons faire évoluer cela, mais l'idée était de proposer des cours permettant de donner l'accès à la vie politique et sociale et un accès un peu plus marqué sur ces matières au lieu de les inscrire dans des matières qui mettent ces étudiants en difficulté.

Pourquoi deux ans et pourquoi pas trois ans ? Est-ce pénalisant ? L'idée est d'assumer de ne pas créer la même chose que ce que nous avons avec notre parcours équivalent licence du Collège universitaire. Nous voulons proposer quelque chose de plus synthétique, de plus orienté vers l'insertion professionnelle, avec d'autres contenus. Il est clair que si nous pouvons réussir l'ensemble du parcours de trois ans du Collège universitaire, il est également possible de le choisir. Ce parcours n'est pas fermé aux réfugiés. Certains étudiants réfugiés suivent ce parcours « normal » du Collège universitaire. Pour ceux qui n'ont pas ces envies ou les capacités, nous voulions créer une offre à part, moins ambitieuse, plus courte, mais aussi plus gérable afin d'éviter les échecs. Si un étudiant se révèle, pendant ce certificat, nous mettrons tout en œuvre pour permettre des passerelles ou des transferts afin qu'il poursuive ses études qu'il ne se retrouve pas dans un cas d'inégalité de traitement.

Sur les questions de statut, oui, nous exigeons le statut de réfugié et non de demandeur d'asile. Cela est très important, cela l'a déjà été pour le programme « *Welcome Refugees* ». Nous créons des difficultés de parcours pour les personnes demandeuses d'asile. Le fait qu'ils soient inscrits dans une formation joue d'une manière qui n'est pas toujours très simple sur leur parcours. Un demandeur d'asile qui se voit refuser sa demande d'asile, par exemple s'il est inscrit dans une formation, doit réaliser tout un parcours s'il veut être logé à proximité de son établissement. Nous en avons fait l'expérience à plusieurs reprises avec des cas, humainement, extrêmement compliqués à gérer. Cela est la même chose avec les partenaires, notamment l'OFPPA que vous avez peut-être vu pour la rentrée du Collège universitaire. L'OFPPA s'est engagé à réduire de beaucoup le temps de traitement des demandes ; je ne sais pas s'ils vont parvenir aux trois mois qu'ils se sont fixés ; pour le moment, cela n'est pas le cas. Nous avons la possibilité de revoir les conditions d'accueil dans les temps à venir. Actuellement, ce recrutement des étudiants est réalisé par les associations étudiantes que vous connaissez, notamment Wintegreat qui nous a déjà accompagnés. Nous ne pouvons nous engager sur quelque chose d'aussi lourd et prenant, qu'est ce type de formation diplômant ou certificat, que si le statut de réfugié est acquis.

c) *Vote*

Clément DELORAS

Je vous remercie. Y a-t-il d'autres interventions ? Je vais donc mettre au vote ce projet de certificat professionnel avec les mêmes procurations que précédemment.

Nombre de votants : 16.

Résultat du vote : 13 votes pour, 3 abstentions.

Le projet de certificat professionnel pour les réfugiés est adopté à l'unanimité des voix exprimées.

VI. PRESENTATION D'UN DOUBLE DIPLOME AVEC L'UNIVERSITE DE BOCCONI

a) *Exposé*

Aurélien KREJBICH

Bonjour à tous, Mesdames et Messieurs les élus. C'est un plaisir, pour nous, de vous présenter ce projet de double diplôme avec l'université de Bocconi. Je vais présenter, assez succinctement, les éléments principaux de la note afin de conserver du temps pour les questions. Sana DE COURCELLES, Directrice Exécutive de l'École des affaires publiques, et moi-même, répondrons à l'ensemble de vos questions.

C'est une nouvelle étape, je crois même peut-être la dernière, dans la construction d'un partenariat renforcé entre l'École d'affaires publiques et l'université Bocconi de Milan puisqu'il s'agit, aujourd'hui, de discuter de la création et du lancement prochain d'un projet de double diplôme de niveau Master dans le secteur des affaires publiques. Le programme proposé joue sur la complémentarité et combine les forces des deux institutions. Il permet à des élèves de venir étudier en première année à Milan au sein de leur Master "Politics en Policy Analysis" des enseignements dédiés aux politiques publiques puis à Paris en deuxième année au sein de l'École d'affaires publiques. À l'issue de ces deux années de formation, ils obtiendraient le Master « Politics and Policy Analysis » délivré par la Bocconi et l'un des deux Masters délivrés par l'École d'affaires publiques de Sciences Po. Ce nouveau programme vient achever le deuxième d'un partenariat plus large stratégique et intégré car l'Université Bocconi et l'École d'affaires publiques ont mis en place un programme de double Master l'année dernière qui combinait des formations en management et en affaires publiques. Nous pouvons désormais avoir une vision dynamique et une vue d'ensemble de la relation institutionnelle que l'École d'affaires publiques a souhaité construire avec notre partenaire italien. Inutile de rappeler qu'au niveau institutionnel les relations avec la Bocconi sont nombreuses et anciennes puisque de nombreux programmes de coopération de différentes natures existent et engagent plusieurs unités de la maison.

La Bocconi une université dont l'excellence et la réputation dans le secteur du management et des sciences sociales sont tout à fait établies. Elle répond à l'ensemble des critères que Sciences Po recherche avec ses partenaires internationaux et appartient à un certain nombre de réseaux internationaux, je pense, en particulier, à l'organisation CEMS réunissant les meilleures écoles de management dans le monde. La Bocconi est classée sur l'ensemble des classements internationaux sur lesquels Sciences Po se réfère maintenant régulièrement.

S'agissant de la formation elle-même, elle s'inscrit, comme je le rappelais, dans la stratégie institutionnelle internationale de Sciences Po. Elle suit les grands « canons » mis en place pour les programmes de double diplôme, en particulier les points principaux : l'admission conjointe et la diplomation conjointe. Il s'agit là de combiner les prérequis des deux institutions pour pouvoir admettre, ensemble, des cohortes uniques qui passeront d'une institution à l'autre et, ensuite, pour diplômer conjointement les élèves, une fois qu'ils auront rempli l'ensemble des obligations de scolarité. Par ailleurs, un autre point important consiste à passer une année dans chaque institution ; il s'agit pour les élèves admis dans ce programme de suivre, d'intégrer et de faire partie de la communauté en suivant les enseignements proposés régulièrement aux élèves de programme simple, en évitant le plus possible de créer des contenus spécifiques pour ces formations.

Il y a, ici, une originalité, très particulière, de ce programme puisqu'à l'inverse de l'ensemble des programmes que nous avons proposés jusqu'à aujourd'hui, la première année se déroulera à l'université Bocconi et la seconde se déroulera à Sciences Po. Nous avons beaucoup réfléchi à cette question. Dans un souci de cohérence pédagogique, compte tenu de la construction de la première année du programme à la Bocconi, et dans le cadre de cette relation institutionnelle, il apparaissait plus cohérent de procéder de cette façon. Nous sommes dans l'exception qui confirme la règle puisque Sciences Po avait l'habitude de procéder différemment.

S'agissant de la procédure d'admission, il s'agit de la politique de Sciences Po dans ce qu'elle a de plus pure, à savoir une combinaison des prérequis. S'il y avait un conflit entre des prérequis existants entre les deux partenaires, le plus strict viendra s'appliquer. Pourquoi ? Nous sommes toujours dans l'idée d'un positionnement d'excellence pour ces doubles diplômes. Nous voulons faire en sorte que les élèves qui intègrent le soient pleinement.

Les candidatures seront soumises par les candidats auprès des deux institutions, ce qui permettra à Sciences Po de suivre, de contrôler et de bien piloter l'ensemble de la procédure d'admission comme il en a l'habitude.

Un point assez classique porte sur la période transitoire puisque nous proposons, afin que ce programme prenne vie très rapidement, un programme pilote où des élèves admis à la Bocconi se proposeront de joindre ce double diplôme, dès l'année prochaine. Ce programme pourra ainsi commencer avec une première traduction concrète par le biais de la campagne de promotion 2018–2019 ; les élèves commenceraient à la Bocconi en 2019 et arriveraient à l'École des affaires publiques en 2020. Ce programme pilote permettrait à l'École des affaires publiques de recevoir des élèves dès l'année prochaine.

Concernant la question des droits de scolarité et des aides financières, le dispositif est également connu. Il s'agit de s'acquitter des droits de scolarité à la Bocconi, lors de la première année et des droits de scolarité, à Sciences Po, lors de la deuxième année.

Sur la question de la diplomation, les deux diplômes classiques seront délivrés par les deux institutions qui fonctionnent par le biais de la reconnaissance de crédits via le système des ECTS.

b) Questions et observations

Clément DELORAS

Merci pour votre présentation. Je peux confirmer, les élus qui étaient là précédemment le diront également, qu'en terme de format, nous sommes sur un modèle de double diplôme très classique.

Christophe JAMIN

J'ai une certaine habitude des doubles diplômes pour être doyen de l'École de droit. Je suis assez surpris et interrogatif sur le fait de délivrer deux diplômes alors que les étudiants n'auront passé, dans chaque institution, que deux semestres. À l'école de droit, lorsque nous avons voulu mettre en place les doubles diplômes, nous nous sommes interrogés sur le fait de savoir s'il ne fallait pas rester trois semestres dans chacune des institutions et faire en sorte que les étudiants n'aient les deux diplômes qu'à l'issue de trois années. C'est la raison pour laquelle un certain nombre d'accords a échoué. Je pose cette question à la direction des études et de la scolarité, de manière générale. Quel est notre politique sur l'octroi des doubles diplômes qui seraient des diplômes obtenus en deux ans, à raison d'une année dans chaque institution ? Nous pouvons faire ce choix ; ce choix a du sens et a une certaine portée. Est-ce une spécificité de l'École des affaires publiques ? Est-ce que toutes les écoles peuvent en bénéficier ?

Camille ÉTIENNE

J'avais une question de précision sur les droits de scolarité. Ce point est problématique sur de nombreux doubles diplômes. En payant les frais de scolarité dans l'université partenaire, souvent, nous ne bénéficions pas des mêmes chances que nous pourrions avoir, ici, en France, avec les aides du CROUS, etc. Pourriez-vous nous apporter des précisions sur ce point et nous dire à quels niveaux seront les aides, sur quels critères sociaux ? Seront-ils à la hauteur de ce dont nous pourrions bénéficier, ici, en France ?

Bilal BERADY

Ma question porte également sur les droits de scolarité. Nous parlons, environ, de 13 000 € pour l'année. J'ai cru comprendre que les critères sociaux n'étaient pas pris en compte. Est-ce que Sciences Po aidera dans les démarches administratives pour recevoir des aides de la Bocconi ?

Nicolas GUERRERO

Je vous remercie pour cette présentation extrêmement claire ainsi que pour la note que vous nous avez fait passer. Elle est complète. Je voulais dire, de manière brève, qu'il y a lieu de se réjouir de la conclusion de ce nouveau double diplôme entre l'École d'affaires publiques et l'université de Bocconi. Il y a peu, vous nous aviez présenté le premier double diplôme de Politique publique et management. Il s'agit du deuxième volet qui vient parachever l'édifice pour renforcer le maillage que vous aviez déjà évoqué. Je crois qu'il y a vraiment lieu de s'en réjouir. Vous l'avez rappelé, Sciences Po entretient des liens étroits et anciens avec l'université Bocconi qui est une université d'excellence en Italie, mais pas seulement. Partout dans le monde, elle est très connue. Je crois que la visibilité de ce lien fort, entre

Sciences Po et la Bocconi, comme il existe avec la LSI, doit être saluée. Ce qui est très intéressant dans cette approche comparée est d'allier des approches différentes, françaises et italiennes, des affaires publiques. Je crois que cela permettra à Sciences Po d'enrichir et de renforcer son offre pédagogique. Je crois qu'il y a vraiment lieu de s'en réjouir. Je crois que nous devons saluer le travail des équipes qui ont œuvré dans ce sens ; cela est une très belle nouvelle étape.

Aurélien KREJBICH

Merci. Pour la première question sur le diplôme conjoint ou deux diplômes, je vais me permettre de poser un certain nombre d'éléments. Sana et Cornelia WOLL pourront, peut-être, les compléter. Je répondrai également sur la partie des droits de scolarité, avec Paolo MODUGNO qui s'occupe plus particulièrement des relations avec nos partenaires en Europe du Sud et avec l'Italie.

Sur la question du double diplôme ou du diplôme conjoint, je pense qu'il s'agit d'une question clé, à l'échelle de Sciences Po, qui a trouvé une réponse très homogène, à savoir celle des doubles diplômes et cela pour plusieurs raisons, dont le fait de penser que deux semestres passés dans l'institution, compte tenu de l'articulation pouvant exister dans les différents domaines de formation, sont suffisants pour délivrer le diplôme de l'institution.

Par ailleurs, un point fait sens, à nos yeux, au niveau institutionnel ; il s'agit de porter la réputation du diplôme, dans le temps. La question est pour nous complexe. Lorsque nous créons un diplôme conjoint, nous voulons être sûrs que ce diplôme va trouver une résonance dans le temps pour les personnes qui vont ensuite afficher ce double diplôme dans le cadre de leur carrière et de leur progression. C'est la raison pour laquelle nous voulons être sûrs que les diplômés de Sciences Po et de cette institution afficheront un titre universitaire pour lequel il sera possible de trouver la trace. Pour nous, cela est la clé de voûte de cette réflexion.

Sana DE COURCELLES

S'agissant de la maquette pédagogique, en tant que tel, il nous paraissait très important de pouvoir valider, chez le partenaire également... considérer que les acquis fondamentaux d'un semestre manquant chez nous pouvaient également être acquis du côté du partenaire et, spécifiquement sur ce nouveau diplôme, nous nous y sommes particulièrement attachés. En effet, la force de ce double diplôme est que nos amis italiens, particulièrement la Bocconi, sont plus quantitativistes que nous ; ils sont un peu plus d'enseignements sur le sujet. Il se trouve qu'ils ont, normalement, au premier semestre, un cours en analyse et évaluation des politiques publiques. En lieu et place de cet enseignement, nous savons qu'il sera renforcé à la Bocconi ; nous savons que les quelques enseignements auxquels ils n'auront pas nécessairement accès, particulièrement au niveau du M1, seront couverts du côté de la Bocconi. La cohérence au niveau de la maquette nous assure que les étudiants font quatre semestres et non trois ; il y a bien deux semestres de chaque côté, le stage n'agrèmente pas la scolarité. Pour nous, il y a bien la validation de l'ensemble des acquis d'un étudiant qui passerait en Master simple chez nous.

Clément DELORAS

Pourriez-vous donner quelques éclairages sur les aides financières ?

Aurélien KREJBICH

Sur la partie « droits de scolarité », il n'y a pas l'échelle progressive pouvant exister à Sciences Po. En matière internationale, en Europe, les niveaux de financement ou les modes de financement des différentes institutions varient selon la politique conduite par l'État et, plus généralement, selon le statut des universités. Nous pouvons être amenés à travailler avec des partenaires qui auront des droits pouvant être considérés comme étant assez élevés. Nous pouvons le regretter ou non. C'est un « corollaire » de ce type d'activité alors que nous proposons des doubles diplômes étrangers.

Je vais répondre indirectement et Paolo reviendra dans le détail du système proposé à la Bocconi. En général, et jusqu'ici, Sciences Po ne propose pas d'aide particulière pour cette deuxième année effectuée à l'étranger, dans le cadre de son fonctionnement de doubles diplômes internationaux qui posent un peu la question de la souveraineté. Chaque institution est souveraine dans la manière dont elle organise son recrutement et sur sa politique d'aide. Des dispositifs existent à Sciences Po, notamment celui d'aide progressive. Pour les doubles diplômes tels qu'ils existent, aujourd'hui, aucun dispositif spécifique n'est prévu.

S'agissant de l'université Bocconi, nous allons en arriver au détail du lien qui ne fonctionnait pas. Des programmes de bourses sont mis en œuvre et fonctionnent à la fois sur la combinaison de critères académiques, et donc d'excellence, et de critères sociaux. Je laisserai Paolo détailler ce point.

Paolo MODUGNO

Le système de bourse italien, à Bocconi, se conforme à ce qu'il y a en place dans tout le pays. Avec une inversion, dans ce programme, il est possible de participer au programme de bourse alors que cela n'était pas possible dans l'autre double diplôme, car lorsque les étudiants arrivent en deuxième année, il n'est pas possible de postuler pour la bourse. Ce sont des bourses d'État allouées par la région Lombardie ; elles sont attribuées sur critères sociaux et sur des critères d'excellence. Le critère d'excellence vient en second ; la bourse vous est octroyée si vous avez les critères sociaux ; vous devez également avoir un bon parcours académique pour la conserver.

La Bocconi a un excellent Service carrières ; cela est quelque chose de très important, car, même après la diplomation, pendant un an et demi, des conventions de stage sont faites. Il est possible de poursuivre les stages après la diplomation en ne payant rien. Il est vrai que les droits apparaissent élevés, mais la qualité de service est très élevée, notamment sur cet aspect de Carrier Service.

Pour ce qui est de l'aide, nous n'avons pas d'aide pour les étudiants de Sciences Po qui partiront à Bocconi, mais, évidemment, au centre Europe de la DAI, nous sommes entièrement à la disposition des étudiants. Nous connaissons de nombreuses personnes et partenaires sur place ; nous pouvons, éventuellement, aider les étudiants à trouver des stages rémunérés ou des possibilités pour les soutenir durant leur séjour. Cependant, il n'y a pas de dispositifs ad hoc.

Clément DELORAS

Je vous remercie pour cette précision. Je peux témoigner que la question du financement des doubles diplômes est une question récurrente au sein du CVEF ainsi que la question des différentes aides pouvant exister. Je sais, désormais, que vous avez à cœur, chaque fois que vous nous présentez un nouveau diplôme, de nous présenter les dispositifs qui les accompagnent. Certes insuffisants et insatisfaisants, ils permettant toutefois de pallier, dans une certaine mesure, les frais de scolarité qui, effectivement, sont souvent très élevés à l'étranger.

Je vous rappelle que nous ne votons pas sur ce double diplôme puisque cela relève de la compétence du Conseil de l'institut.

**VII. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DU
23 JANVIER ET DU 19 FEVRIER 2018**

Clément DELORAS

Nous n'avons pas reçu les procès-verbaux pour les dernières séances ; nous pourrions les examiner lors de la prochaine séance.

VIII. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Clément DELORAS

Je crois que vous avez, Madame WOLL, de bonnes nouvelles à nous annoncer.

Cornelia WOLL

Absolument ; j'en ai déjà parlé, lors de mon intervention précédente. Vous avez, peut-être, lu, dans la presse, que le travail sur l'acte II, la réforme du Collège universitaire a été reconnu et nous a permis d'obtenir l'équivalent du grade de licence par un vote favorable devant le CNESER, en mars. Cela nous permet d'avoir une reconnaissance nationale pour notre diplôme de premier cycle ; nous nous étions engagés, devant vous, à le faire, avec la doyenne du Collège universitaire. Nous sommes très fiers et très contents de cette reconnaissance qui sera publiée, sous peu, au Journal officiel ; cela permettra une meilleure mobilité à l'international. Nous sommes donc très heureux de cet aboutissement de la réforme

que vous avez accompagnée depuis, maintenant, bien longtemps. Elle sera effective pour les diplômés de l'actuelle promotion, en première année, qui vont terminer l'ensemble des maquettes de notre nouveau Collège universitaire.

Sur un autre sujet, maintenant que vous êtes tous élus, nous pouvons recomposer notre section disciplinaire avec, notamment, des sièges étudiants et un certain nombre de sièges enseignants à pourvoir. Vous avez reçu, en principe, par mail, les dates pour la désignation des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des étudiants. Pour les étudiants, il s'agit du mercredi 25 avril, à 17 heures. Pour les enseignants, tous collèges confondus, il s'agit du jeudi 26 avril, à 9 heures. Nous comptons sur votre présence pour vous présenter et participer à cette instance très importante.

Julie BILQUARD

Je voudrais revenir sur l'équivalent licence. Puisque la licence est reconnue comme un grade au niveau national, soit comme une licence d'université, nous allons dépendre de l'arrêté licence de 2011.

Cornelia WOLL

Non. Nous avons un diplôme d'établissement qui est le diplôme du Collège universitaire ; il est, aujourd'hui, reconnu comme étant équivalent, ou comme conférant le grade de licence. Ce n'est pas une licence nationale. Il s'agit d'une équivalence, tout comme le diplôme de Master conférant le grade de Master. D'ailleurs, le diplôme de l'IEP confère le grade de Master. Il s'agit donc d'une reconnaissance d'équivalence.

Julie BILQUARD

Cela ne dépend donc pas de l'arrêté de licence 2011.

Clément DELORAS

Nous avons, effectivement, abordé ce point lors de la réforme du Collège universitaire. En revanche, il était extrêmement important que le CNESER puisse valider le dispositif pour qu'il y ait une reconnaissance formelle et que ce ne soit plus juste un diplôme d'établissement.

Cornelia WOLL

Je ferai également un petit point sur la situation de l'établissement que vous avez tous suivie et que vous connaissez certainement. Je vais résumer l'actualité de la semaine dernière. Il y a eu une occupation, votée mardi soir. Depuis mercredi, les accès au 27, rue Saint-Guillaume et au 56, rues des Saints-Pères ont été bloqués. L'impact fut très lourd sur le fonctionnement de l'établissement. De nombreux cours ont été annulés. En totalité, 310 cours ont été annulés et 183 cours ont été déplacés, parfois sur des délais un peu courts, ce qui fut, pour certains, sources de confusions. La plupart des cours doivent être rattrapés avant le 9 mai puisque ce sera la semaine de rattrapage permettant de terminer le semestre. Cela a impliqué, également, une très forte mobilisation des salariés, nuits et jours, pour assurer la sécurité des immeubles et des occupants.

Vous étiez à l'intérieur ou vous avez suivi, à l'extérieur, les débats sur ce blocage en assemblée, mais aussi par sondage avec 6396 étudiants sondés ; 67 % se sont exprimés contre cette occupation. Nous avons, actuellement, un accord avec la mise à disposition de deux salles pour la tenue de l'AG et pour un débat ouvert. Il s'agit des salles A11 et A12 au 27, rue Saint-Guillaume. Le planning de ces débats ouverts est affiché. Il y a des risques d'occupation et de blocage encore cette semaine.

Dans ce cadre, nous aimerions vous soumettre une discussion sur la tenue de réunions non mixtes dans les salles mises à disposition. L'établissement met à disposition les deux salles et doit faire en sorte de respecter le règlement de la vie étudiante, qui proscrie, notamment, les discriminations de tous genres. Nous avons constaté que certaines réunions s'adressent à, je cite, « sans mec, cisgenre ». Je suppose que ce message s'adresse aux hommes ; cela est, pour nous, problématique puisque « l'ouverture des débats à tous », était l'une des conditions. J'aimerais donc soumettre ce sujet à vos remarques et commentaires.

Clément DELORAS

Merci Madame WOLL. Avant de vous laisser la parole, je rappelle, effectivement, que le CVEF est l'instance compétente pour veiller au respect du règlement de la vie étudiante et pour se prononcer sur

le bon fonctionnement de la vie associative et syndicale à Sciences Po. C'est à ce titre que nous examinons l'ensemble des demandes.

Julie BILQUARD

Sur la tenue des réunions non mixtes, je comprends votre questionnement par rapport à des discriminations qui ont pu être faites. Justement, l'intérêt des réunions non mixtes, surtout dans de tels mouvements sociaux et de lutte, est de lutter contre ces discriminations qui peuvent prendre différentes formes. Ce n'est justement pas une discrimination que d'organiser ces réunions puisque le but est de libérer la parole. Nous vivons dans une société qui a mis en place des discriminations et des systèmes d'oppressions envers certaines personnes, notamment envers les femmes. Le but de ces réunions est de créer des espaces libres de discussion et qui, bien sûr, n'ont pas vocation à devenir l'ensemble des espaces de discussions. Ce sera une réunion ponctuelle, aujourd'hui, à 11 heures. Il n'y en aura probablement pas d'autres, dans la journée. Le moment est vraiment venu de faire le point entre femmes, entre personnes s'assimilant comme femmes pour, justement, débattre de ce qui s'est passé durant l'occupation et ce qui se passe, en général, à Sciences Po, à savoir les différents systèmes de pression que nous pouvons subir. C'est un moyen pour en discuter librement sans avoir des personnes, autour de nous, qui nous oppriment. Comment pouvons-nous parler de ces oppressions lorsque nous avons ces personnes en face de nous ? Nous n'avons en aucun cas la volonté que cela devienne un système généralisé. Les autres assemblées générales se tiennent en toute ouverture, sans aucun problème.

Sébastien THUBERT

Juste un point d'information. Une nouvelle réunion est annoncée à 14 heures, cette fois-ci pour les non mixtes « racisés ».

Nicolas GUERRERO

Je vous remercie Monsieur le Président. Je voulais simplement dire, indépendamment de toute réflexion sur le fond, qu'il me semble que des réunions de cette nature ne peuvent être autorisées dans l'enceinte de l'établissement qu'à la condition qu'elles soient conformes au règlement de la vie étudiante. Nous avons, ici, des spécialistes qui connaissent parfaitement bien le règlement de la vie étudiante et qui pourront nous dire si ces réunions sont conformes aux textes auxquels nous sommes soumis et que nous devons respecter et faire respecter.

Camille ÉTIENNE

J'entends bien les arguments de libération de la parole. Si les deux salles réservées sont exclusivement réservées pour des réunions non mixtes, à quels moments avons-nous de l'ouverture et à quels moments pouvons-nous parler, tous ensemble ? À quels moments pouvons-nous avoir cette discussion, ce débat d'ouverture avec tous ? Ces salles sont mises à disposition pour que ce débat puisse se tenir. Ce débat se fait également, grâce aux opposants. Je comprends l'intérêt de cette libéralisation de la parole ; je l'entends. Voyons, cependant, que cette logique prend le dessus sur l'ouverture. Une autre réunion est organisée à 14 heures. Qu'il y en ait une, ponctuellement, par semaine c'est une chose, mais si cela devient la norme, cela me pose un problème.

Frédéric GROS

Cela est peut-être un effet de génération, mais il est vrai que je suis très choqué, dans ma conscience politique, par la tenue de ces réunions non mixtes. Nous pouvons en parler et en débattre, mais elles me semblent aller à l'encontre de l'idée même d'un espace public où quand je prends la parole, ce n'est ni en tant que femme ni en appartenant à telle ou telle origine. Il y a deux éléments. Il convient de savoir si cela peut être conforme à un droit réglementaire à l'établissement. Cependant, je crois, également, que chacun peut, librement, donner sa position et s'exprimer. Je le fais à ce titre.

Pap NDIAYE

Mon point de vue d'historien est, d'abord, de dire que ces réunions non mixtes ont une longue histoire. Ce n'est pas récent. Dans les années 70, en France, le féminisme se développait. La question s'est alors posée. Dans les années 80, cela s'est posé à propos de l'organisation associative et politique des homosexuels, en France. Cette question s'est, à nouveau, posée, dans les années 2000 avec des

résurgences fortes du féminisme et des développements forts du côté des personnes non blanches. C'est une longue histoire, ce qui incite à prendre les choses avec un peu de recul et de sang-froid.

Dans l'ensemble, lorsque la question s'est posée, en France et aux États-Unis, la conclusion globale fut de dire que c'est l'objectif des réunions qui importe le plus plutôt que la qualité des personnes. Lorsque vous organisez une réunion propre à la position des femmes, ce type de réunion génère, presque mécaniquement, une présence très majoritaire de femmes. L'affichage et le tri préalable sont presque inutiles, mais aussi contre-productifs. L'idée est de nous demander si nous pouvons avoir une réunion où la parole des femmes est très présente. Cependant, de toute façon, vous l'avez mécaniquement dans ce genre de réunion parce que les personnes directement concernées viennent et les femmes sont très majoritaires dans ce genre de réunion. En organisant une réunion sur les questions de sexualité, vous aurez une forte présence des personnes directement concernées. L'affichage, de ce point de vue, n'est pas très productif. Vous multipliez les fronts d'adversaires. Vous avez les adversaires qui sont, de toute façon, opposés sur le fond et qui ne veulent pas entendre parler, sur le fond, de l'égalité entre hommes et femmes. De plus, vous développez, en quelque sorte, un autre front, à savoir un front d'alliés, de personnes qui pourraient être vos potentiels alliés sur la question et qui se trouvent en prise de distance et « refroidis » par la démarche. Toujours sur le fond, je me permettrai de vous inciter à lire le très beau livre classique de GOFFMAN intitulé « Stigmate ». Il y parle de la question des stigmatisés. Il dit, dans ce genre de réunion, qu'il y a des stigmatisés ; cependant, il convient également de construire des alliances avec ceux qu'il appelle les « initiés », c'est-à-dire les personnes qui ne sont pas directement affectées du stigmate social. Il s'intéresse particulièrement aux handicaps, mais nous pouvons l'élargir à toutes les questions. Il essaie de montrer quelle est la parole des initiés et en quoi les stigmatisés peuvent profiter de la parole des initiés sans que leur présence et le degré de confiance qui se construit dans ce genre de réunion puissent être affectés.

La conclusion serait la suivante : il est à la fois important de s'appuyer sur le règlement de la vie étudiante, mais je suis aussi pour une discussion et le fait de convaincre la matière. Je suis très partisan, à cet égard, du fait qu'à Sciences Po où le dialogue, où le fait de croire en la force des arguments est quelque chose qui nous rassemble et peut nous faire avancer sur la question. Comme vous l'avez compris, mon point de vue est négatif et critique par rapport à ce genre de démarche. En même temps, je peux comprendre ce point de vue dans une histoire qui n'est pas du tout récente. J'ai de la compréhension même si j'ai de la réprobation par rapport à cela. En l'occurrence, il me semble essentiel de faire intervenir le règlement, mais également de réfléchir avec sang-froid, ensemble, sur ces questions.

Clément DELORAS

Merci Monsieur NDIAYE. Je rejoins complètement ce que vous disiez. Effectivement, nous faisons face à un enjeu réglementaire. Cet enjeu de droit ne saurait toutefois épuiser le débat de fond. Je crois que ce conseil a d'ores et déjà eu l'occasion, à plusieurs reprises, de revenir sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes avec des présentations très régulières sur ces sujets, avec des questions d'égal accès des étudiants à l'ensemble et avec des questions de mixité. Je pense que tous les élus sont très attachés à ces questions.

Nicholas DUNGAN

Je voulais simplement faire suite à votre intervention en tirant également une conclusion de mon enseignement et, notamment, de mon cours intitulé « *Strategies of influence* ». J'aimerais encourager chacun d'entre vous, c'est un des enseignements que nous pouvons tirer du cours, à utiliser son influence à partir de son statut d'individu et à ne pas se mettre lui-même dans le carcan d'une catégorie artificielle souvent imposée par autrui, même si nous ne nous en rendons pas compte. J'encourage chacun à avoir la force et l'indépendance de s'exprimer en tant qu'individu.

Mathilde BOYER

Je souhaiterais revenir, notamment, sur la mise en place des salles à notre disposition. De nombreux événements sont organisés, notamment ce lundi. La mise en place de réunions non mixtes est assez ponctuelle. J'aimerais revenir sur l'intérêt des réunions non mixtes, notamment. Nous avons su prouver, au sein des associations militantes, qu'il s'agit d'un outil militant utilisé au sein de nombreuses associations. Son utilité et son efficacité ont été démontrées au cours des années. Je reviens, notamment,

sur une étude de Françoise GERGESSE sur le féminisme inter sectionnel et l'intérêt des réunions non mixtes, du moins des cadres non mixtes où les individus se retrouvent entre eux pour proférer les avancées sociales et ce genre de choses. Les réunions non mixtes ont un intérêt. Nous ne les faisons pas pour le plaisir de les faire, mais parce que nous y trouvons un intérêt ; c'est un outil militant permettant de réprimer certains comportements, notamment dans le cadre de réunions non mixtes où les hommes cisgenre ne sont pas acceptés pour discuter des discriminations faites aux femmes ou aux personnes s'assimilant comme femmes. Les réunions non mixtes ont un intérêt. Si nous en demandons certaines, elles sont ouvertes à l'ensemble des étudiants s'assimilant comme femmes ; il s'agit d'un espace de débat au sein duquel les femmes sont acceptées.

Bilal BERADY

Je reviens sur l'intervention assez infantilisante en prétendant que cette lutte est un moyen d'action très récent de notre part sur un sujet « assez ancien ». Cette lutte s'est également tenue aux États-Unis avec les Afro-Américains qui se sont rassemblés au sein de réunions non mixtes pour parler de leur oppression dans une Amérique blanche et ségrégationniste. Monsieur, le but même de cet outil militant, comme le disaient mes camarades, est une période transitoire ; il permet de libérer cette parole et d'émanciper les personnes souffrant de ces oppressions. Ces réunions non mixtes ont le mérite de ramener ces oppressions dans des conseils tels que celui d'aujourd'hui. Bien que cela puisse faire polémique, nous parlons, aujourd'hui, des oppressions faites envers les femmes et envers les « racisés ». Nous l'avons tous bien dit, il s'agit de créer un espace sûr pour libérer la parole. Cela fut conceptualisé au travers du *mansplaining*, explication faite aux femmes par les hommes, du *maninterrupting*, l'interruption systématique de la parole des femmes par les hommes. Ce sont des comportements intériorisés que nous avons tous depuis notre socialisation primaire. Je voudrais rappeler que ces espaces sont des espaces de réflexion sur des comportements intériorisés. Effectivement, cela peut mettre en touche les alliés du féminisme et de la lutte contre le racisme. Cependant, nous mettons également en place d'autres outils militants, comme les conférences avec des chercheurs et d'autres militants afin de mieux expliquer notre lutte. Il s'agit, en l'occurrence, plus d'un outil d'émancipation et d'un outil interne au militantisme.

Clément DELORAS

Vous évoquiez le fait que cela avait la vertu de ramener le débat dans les conseils ; je pense que ces questions n'ont jamais quitté le CVEF ; nous les prenons en compte et nous les traitons régulièrement.

Camille ÉTIENNE

Par rapport aux questions de sûreté, de libération de la parole, bien sûr, nous devons essayer de lutter sur ces questions. Nous pourrions, je pense, proposer que des personnes assurant la sécurité soient présentes lors de ces réunions ; nous pourrions également inviter des personnes à gérer le débat ; ces personnes pourraient distribuer la parole de manière équitable. Bien sûr, cela est un problème ; si nous ne pouvons pas parler parce que nous en sommes empêchés, cela est un problème.

Sur le fond, d'un point de vue plus philosophique, je salue l'intervention de Monsieur Frédéric GROS. Je partage son avis. L'essence même du débat et de notre institution est d'être dans l'ouverture et de pouvoir permettre ce débat. Sciences Po cherche à s'inscrire dans les enjeux de notre société ; notre société n'est pas non mixte. Nous sommes en permanence confrontés à des opposants. La meilleure manière d'être armés pour y répondre, Sciences Po cherche à nous armer, à être les plus compétents dans notre vie de jeune et peut-être de politicien et d'acteur de tel ou tel domaine, consiste à se confronter lorsque nous élaborons une pensée critique, lorsque nous affinons nos arguments. Nous devons être confrontés directement non pas aux arguments que nous imaginons, que nos opposants pourraient avoir, mais aux véritables arguments de nos opposants. Si nous ne leur faisons pas face pour qu'ils puissent témoigner, nous construirons nécessairement un discours erroné qui sera, de ce fait, moins efficace, dans cette lutte. Ne pas accepter ces réunions non mixtes et prôner cette ouverture et le débat dans son essence servent cette lutte.

Nous avons bien compris, sur le fond, que le débat mérite d'être creusé ; il fera, sans doute, l'objet d'autres réflexions et d'un travail de fond, durable, sur la question des discriminations, de la prise en compte et de la promotion de l'ensemble de l'inégalité dans son sens le plus générique, évidemment, également entre les hommes et les femmes.

Le deuxième point est qu'il appartient au CVEF de faire respecter le règlement de la vie étudiante. Par conséquent, nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une situation où les réunions ne respectent pas, au sens strict, à la lettre, comme dans l'esprit le règlement de la vie étudiante. J'entends le débat de fond. Je pense qu'il est naturel et qu'il a sa place à Sciences Po. Il ne s'agit pas d'une réflexion de recherche. Monsieur NDIAYE le disait très justement ; il est intéressant sur la réflexion de fond. Comme le disait Monsieur GROS, cela pose de nombreuses questions de philosophie. Ce débat est important ; pour autant, nous avons un règlement ; nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une application à géométrie variable.

Julie BILQUARD

Dans ce cas, pourquoi n'interdisez-vous pas les associations qui ne fonctionnent qu'en non-mixité ?

Clément DELORAS

Aucune association ne fonctionne en non-mixité.

Lorsque nous validons l'ensemble des associations reconnues d'une quelconque manière, aucune association non mixte ou « non mixisée » ne serait validée par le CVEF.

Julie BILQUARD

Je pense à un certain nombre d'associations qui fonctionnent justement dans ce sens. Je ne vais pas vous les citer.

Cornelia WOLL

Il n'y en a pas.

Julie BILQUARD

Des associations fonctionnent ainsi ; elles sont beaucoup plus aptes à traiter de ces questions et à être défensives sur ce genre de questions.

Cornelia WOLL

Vous pouvez avoir un affichage créant une situation de non-mixité qui est souvent beaucoup plus efficace qu'une exclusion explicite. C'est ce qu'expliquait Monsieur NDIAYE. Je vous donne un exemple. Nous organisons des ateliers sur la négociation de salaire où ne se retrouvent que des femmes. Nous faisons tout notre possible pour que des hommes participent à cet atelier, mais il n'y en a pas. Pour autant, il ne s'agit pas de lieux non mixtes.

Julie BILQUARD

J'ai bien compris la différence et je saisis la différence entre les deux. Je comprends très bien que certains domaines soient plus touchés. Là n'est pas la question. Ces associations estiment qu'il est plus important et efficace de traiter certaines questions en étant en non-mixité qu'en étant en mixité.

Clément DELORAS

Je redis ce que je viens de vous dire ; je vous dis qu'en application du règlement de la vie étudiante, nous n'avons validé et nous ne validerons aucune association qui admettra explicitement un fonctionnement non mixte ; ce n'est pas compatible avec le règlement. Nous pouvons changer de règlement, mais en l'état du droit, le règlement ne le permet pas. Aucune réunion non mixte ne peut se tenir à Sciences Po, valablement. J'ai bien distingué la question du fond de la question du droit, même si les deux s'imbriquent. J'ai un raisonnement strictement positiviste. Je ne vois pas de quelle façon nous pourrions, d'une manière ou d'une autre, sans nous déjuger, appliquer différemment le règlement de la vie étudiante. Cela ne nous empêche pas d'avoir une réflexion de long terme sur les luttes contre les discriminations et la façon d'y parvenir.

Chacun s'accordera sur le fait qu'il appartient au CVEF de faire appliquer le règlement de la vie étudiante et que ce dernier doit s'appliquer pleinement et entièrement. Puis-je considérer avoir votre assentiment sur ce sujet ?

Aurélien FROISSART

D'un point de vue pratique, de quelle façon s'applique ce règlement de la vie étudiante ?

Sébastien THUBERT

Pour compléter ce qui a été dit, le risque de ne pas appliquer le règlement créerait des précédents. Vous êtes suffisamment expérimentés de la vie étudiante, des événements étudiants pour savoir à quel point cela pourrait être compliqué. Nous pourrions avoir, dans un mois ou six mois, une demande d'événement pour la réservation d'une salle pour l'organisation d'une réunion à laquelle seuls participeraient les hommes blancs... vous seriez alors bien en peine de vouloir interdire cet événement.

Le règlement de la vie étudiante appelle à la fois aux responsabilités individuelles des étudiants, qui sont du ressort de la section disciplinaire, et aux responsabilités collectives, ce qui est du ressort du Conseil de la vie étudiante vis-à-vis des organisations et des associations. Cela peut aller du simple rappel à des refus d'interdiction d'organisation d'événements à venir ; le Conseil de la vie étudiante doit y réfléchir. Là n'est pas forcément l'enjeu. L'enjeu est que le Conseil fasse respecter ce cadre commun d'événements, article 22, qui a fonctionné jusqu'à maintenant, et ouverts à l'ensemble des étudiants, aux personnels et aux enseignants de Sciences Po. Cela est le cadre pour organiser un événement à Sciences Po. Pour avoir travaillé à AIDES, ces questions ont été maintes fois travaillées, notamment sur les événements avec les personnes concernées. Il y a bien une distinction entre ce qui relève de la réunion très privée, dans des lieux très spécifiques, et ce qui relève de la réunion dans des lieux publics. Le travail ne se fait pas du tout de la même façon. En l'occurrence, nous sommes dans un lieu public ; il convient d'avoir cela à l'esprit.

Clément DELORAS

Je vous propose donc que le conseil, par un vote, rappelle que le règlement des étudiants a vocation à s'appliquer. Par conséquent, les événements à caractère non mixtes ne sauraient se tenir dans l'établissement. Je mets ce rappel au vote.

Nombre de votants : 15.

Résultat du vote : 10 votes pour, 5 votes contre.

La résolution est adoptée à la majorité.

Ce vote n'obère en rien les débats de fond que nous pouvons poursuivre. Je suis certain que vous aurez de nombreuses propositions sur ce sujet.

Je vous remercie.

Clément DELORAS lève la séance à 10 h 34.